

mande, en vertu de quelles lois chrétiennes ils peuvent exercer sur nous un pouvoir ou une juridiction quelconques, et nous opprimer, comme ci-dessus, tandis qu'en vertu des mêmes lois ils sont eux-mêmes déchus de l'épiscopat et bannis de l'église?

5°. Mais, ce n'était pas assez pour les évêques grecs. Ne se contentant pas de tenir une conduite évidemment contraire à la chrétienté, évidemment en désaccord avec l'humanité, ils s'adonnent au plus scandaleux dérèglement.

Tandis que les canons de l'église (1) défendent positivement aux évêques, sous peine de dégradation, d'avoir des femmes dans leurs maisons, les évêques grecs, sans honte et sans crainte de Dieu ni des hommes, ne font aucun cas de cette prohibition des Conciles ; et tandis que le 25^{me} canon apostolique porte la peine de dégradation pour l'évêque qui commettrait une seule fois le péché de la fornication, les évêques grecs se plongent, sans rougir, dans les plaisirs et la plus infâme débauche ; souvent même ils renversent les lois de la nature pour assouvir leurs viles passions.

Tel est le clergé grec, telle est sa conduite, tel est son service.

Tout cela se pratique, du reste, non pas seulement par tel ou tel évêque, mais par tous en général. C'est un système généralement suivi parmi eux et qui leur est commun. Aussi un évêque grec n'est-il jamais puni par le patriarcat, malgré toutes les plaintes fondées que son troupeau aurait porté contre lui. Le plus qu'on lui ferait, c'est de le remplacer par un autre semblable à lui, et de l'envoyer, lui coupable, à un autre diocèse souvent plus grand et plus profitable. Si deux différents diocèses se plaignent à la fois de leurs évêques, et que le Patriarche s'aperçoit qu'il ne peut plus les maintenir, il se contente de les échanger et les remplacer l'un par l'autre, sans leur infliger la moindre punition, quelque démontrées que fussent les accusations portées contre eux.

Combien les évêques grecs sont plongés dans cette hérésie, dans cette impiété, dans cette grande perversité, dans cette vanité antichrétienne, ça était bien prouvé dans ces derniers temps. D'un côté l'assemblée convoquée au patriarcat, bien qu'elle se flatte d'avoir beaucoup fait, n'a rien fait cependant, en conscience, pour le bien

(1) Voir les canons 3 du I^{er} concile œcum. 5 du XVII^e et 18 du VII^e.